

## **DECLARATION LIMINAIRE**

### **COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DES SERVICES DECONCENTRES DES SERVICES JUDICIAIRES EN SA FORMATION SPECIALISEE DE LA COUR D'APPEL DE CAEN**

**05 février 2024**

*Madame la présidente,*

*Au vu de votre absence de réaction à nos précédentes déclarations liminaires, il nous a semblé bon de vous en proposer une riche en acronymes pour tenter de vous intéresser enfin à la souffrance des personnels en juridiction.*

*Aussi nous souhaitons en premier lieu évoquer les RPS dans les CPH :*

*A Lisieux on a dépecé le CHP qui est passé de quatre personnes à une, et l'on fait passer des entretiens soi-disant non disciplinaires à la collègue pour des prétextes fallacieux.*

*A Cherbourg on a dilué la charge de travail de la greffière chargée du CPH entre plusieurs services, considérant que celle-ci n'avait que 60% de son temps à y consacrer alors que son prédécesseur y était à 100%.*

*Ne parlons pas d'Alençon, où la greffière a été affectée deux jours par semaine au greffe correctionnel, service qu'elle n'avait jamais pratiqué auparavant dans lequel elle peine, alors même que l'on lui reproche « d'être en difficulté lorsqu'elle n'est pas affectée dans son CPH » !*

*Que dire de la fin des détachements en tant que greffiers fonctionnels, catégorie qui était très prisée dans les CPH et que l'on assassine actuellement.*

*Plus particulièrement pour les magistrats, nous attendons avec la plus grande impatience la transparence de février et les affectations des auditeurs en espérant que le tour des "petites cours" arrive enfin. Les postes vacants s'accumulent, sans réelle baisse d'activité du fait de l'effet JO qui a favorisé Paris et autres grosses boutiques.*

*Toutes ces maltraitances, ce désintérêt, ce dédain, ont des conséquences sur la santé physique et mentale de VOS personnels !*

*A l'heure où vous vous targuez, au niveau de la cour comme du ministère, de faire de la santé et sécurité au travail une priorité, le manque d'humanité avec lequel vous traitez ces personnels ne cesse de nous inquiéter.*

*Nous nous alarmons de constater que le ministère puisse vous accorder une totale confiance, en imaginant vous confier, à vous, chefs de cour, la gestion RH des corps particuliers, greffiers et directeurs, au niveau des avancements et sanctions disciplinaires, voir même, soyons fous, des mobilités.*

*Au vu des éléments exposés ci-dessus concernant la considération apportée par vos soins à une catégorie de personnels, si minoritaire qu'elle soit mais si importante pour les justiciables, comprenez que nous, organisation syndicale majoritaire au sein des personnels, soyons dubitatifs*

**Merci de votre attention.**